

Le tarif d'avril 2011 sert de référence dans les calculs des tarifs du protocole.

Remarque : le mois d'avril est :

- le dernier mois d'une campagne de chauffage supportant le R2
- est un mois de moindre consommation.

Résultat : le prix moyen du Mwh TTC qui a servi de base de comparaison est supérieur à celui de la moyenne annuelle. Cela rend d'autant plus facile la « baisse » des tarifs annoncée.

Une des nombreuses manipulations introduites dans le protocole.

SOCIÉTÉ DE DISTRIBUTION DE CHALEUR DE LA VILLE DE CLICHY

CONCESSION DE DISTRIBUTION D'ÉNERGIE CALORIFIQUE

TARIF DE VENTE (HTVA)			
du mois de	AVRIL	2011	MIX 2010

	TARIF DE BASE (Résidentiel)	TARIF OPTIONNEL
1-Prix proportionnel		
R1 = € / MWh	70,85 84,74€ TTC	83,11 99,40€
2-Abonnement		
R21 = € par kW souscrit et par an	42,92€ 40,08	15,42€ 14,82
R22 = € par kW souscrit et par an	8,27 8,72€	8,27 8,72€
R2 = € par kW souscrit et par an	48,95 51,64€	22,89 24,15€

En bleu, le tarif TTC

2011 le 23/05/11